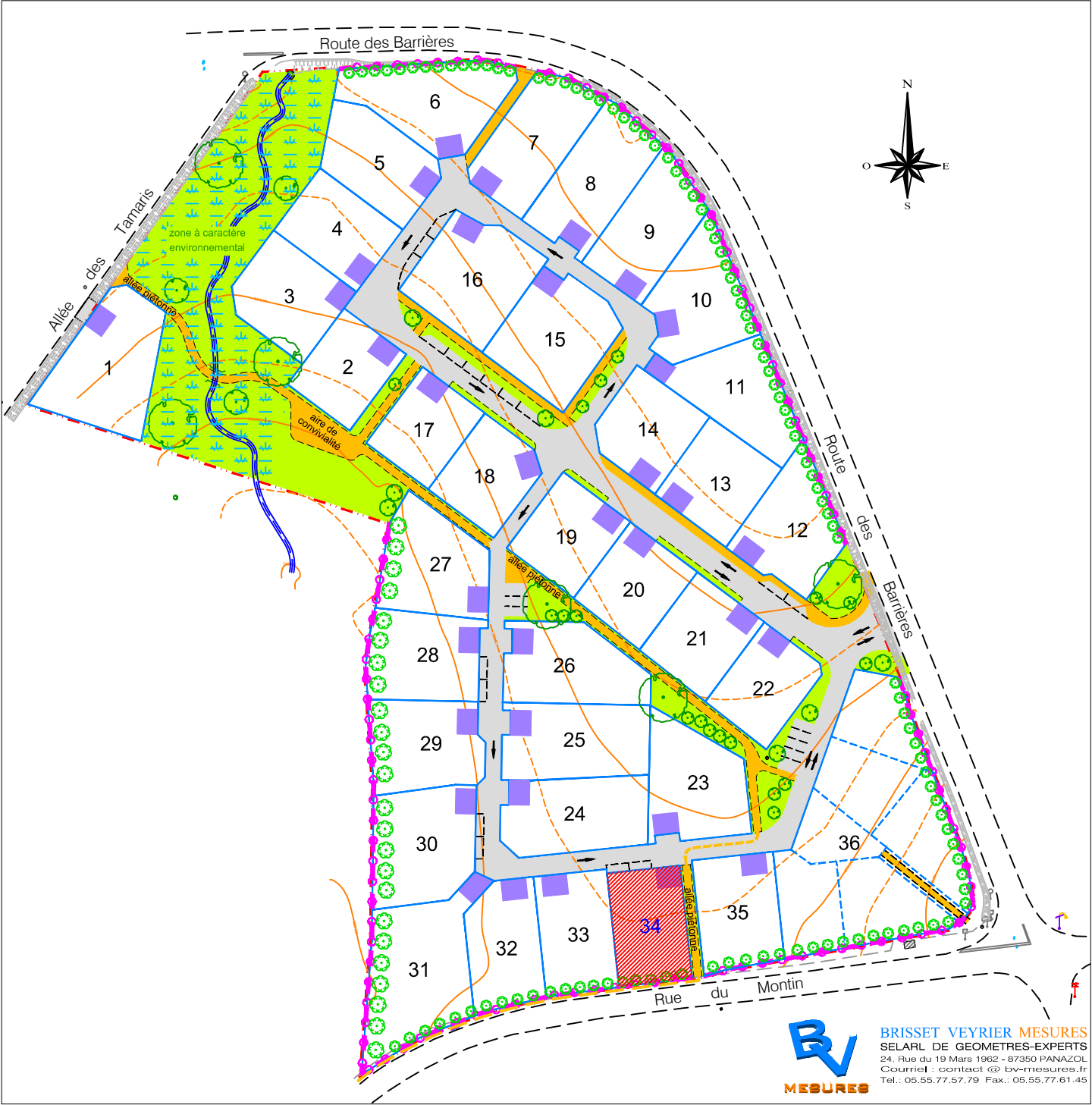


Lotissement
"L'Ecrin Vert"

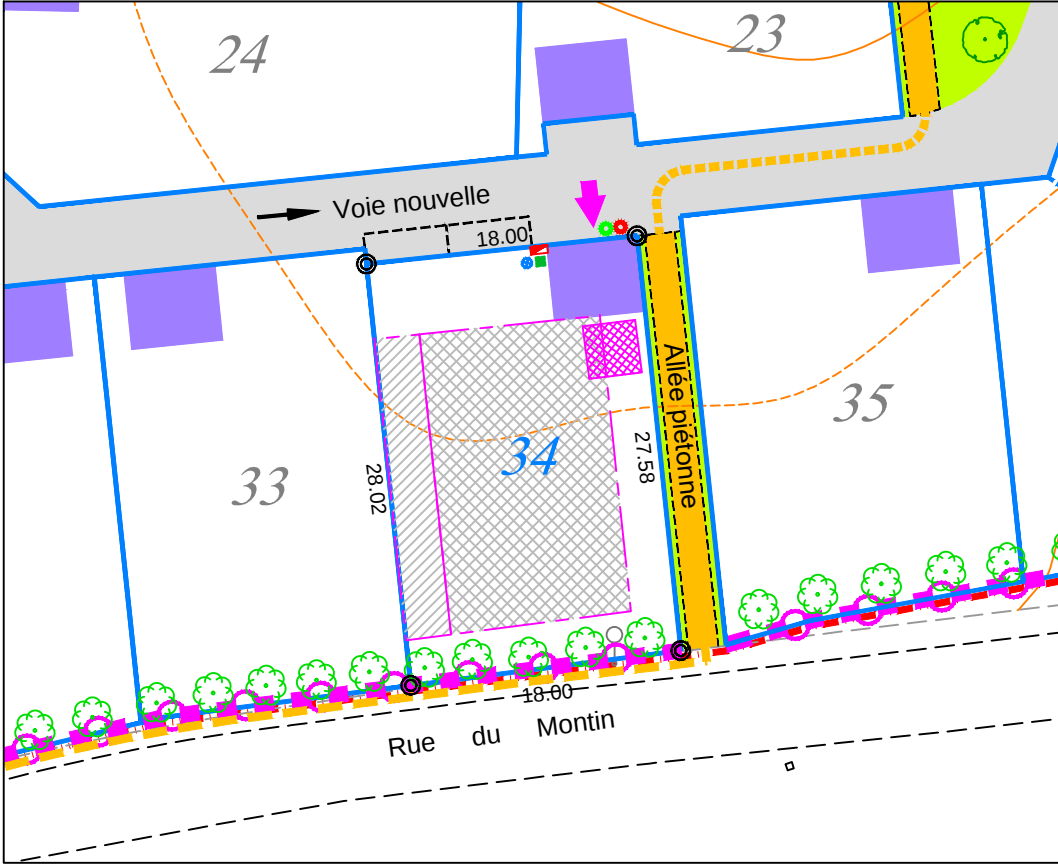
Lot n°34



PLAN DE RÉSERVATION
Lot n° : 34
parcelle n°88 - section HK
superficie : 500 m²



Echelle : 1/500



REGLEMENT

- Zone d'implantation des pavillons
- Possibilité d'implantation sur limites séparatives des annexes et garages accolés à l'habitation uniquement
- Bornes géomètre
- Accès véhicules interdit
- Accès obligatoire
- Espace de stationnement privatif
- Marge d'isolement minimale $d > h/2$ sans que $d < 3.00m$ (h : hauteur de façade de construction)
- Marge de recul minimale sur alignement
- Sens de circulation des voies
- Suggestion d'implantation du dispositif individuel de gestion des eaux pluviales (cf notice hydraulique).
- L'implantation et le dimensionnement définitifs du dispositif devront être étudiés en fonction du projet de construction et de la topographie du terrain après aménagement

EQUIPEMENT TECHNIQUE

- Branchement Eaux Pluviales (rejet de la surverse du dispositif individuel de gestion)
- Branchement Eaux Usées
- Regard pour compteur Eau Potable
- Regard de branchement téléphone
- Coffret de branchement électricité
- Noue enherbée sur tranchée drainante
- Clôture champêtre posée par l'aménageur
- Plantations en préverdissement réalisées par l'aménageur

La position exacte des différents branchements sera vérifiée sur place avant la réalisation du projet de construction. L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte du niveau et de la position de la voie nouvelle ainsi que des réseaux créés.

Les courbes de niveau sont indicatives et correspondent au terrain naturel avant aménagement.

Document provisoire pouvant être modifié pour des raisons techniques